

**Délibération 2022 / 12-09**

**L'an deux mil vingt-deux le mardi vingt-sept décembre à dix-huit heures**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

**Étaient présents les Conseillers municipaux** : Mrs Raymond RABETEAU, Didier LASSÉCHÈRE, Jean-François CHAMPEAU, Christian FAUGERON, Jacques FAURE, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Arnaud PICOUT, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

**Était excusé** : Mr Cédric LECOMTE.

**Était absent** : Mr Jean-Jacques BORD.

**Secrétaire de séance** : Mr Anthony BUYS.

\* \* \* \* \*

**BUDGET LOTISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE N°1**  
**Ouverture de crédit / section de fonctionnement et d'investissement**

- **Vu** les inscriptions au budget primitif 2022 du budget lotissement,
- **Considérant** qu'il convient dans la sincérité des comptes d'ouvrir des crédits en recette et en dépense au budget lotissement en section de fonctionnement et d'investissement,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **décide** de procéder à l'ouverture de crédits suivant sur le budget lotissement 2022, en section de fonctionnement et d'investissement :

**FONCTIONNEMENT**

R : 796 Transferts de charges financières	+ 100.00 €
R : 71355 Variation des stocks des terrains aménagés	+ 100.00 €
D : 66111 Intérêts réglés à l'échéance	+ 100.00 €
D : 608 Frais accessoires sur terrains en cour d'aménagements	+ 100.00 €

**INVESTISSEMENT**

R : 168748 Autres communes	+ 100.00 €
D : 3555 Terrains aménagés	+ 100.00 €

- **charge** Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 27 décembre 2022.

Le Maire,



Raymond RABETEAU